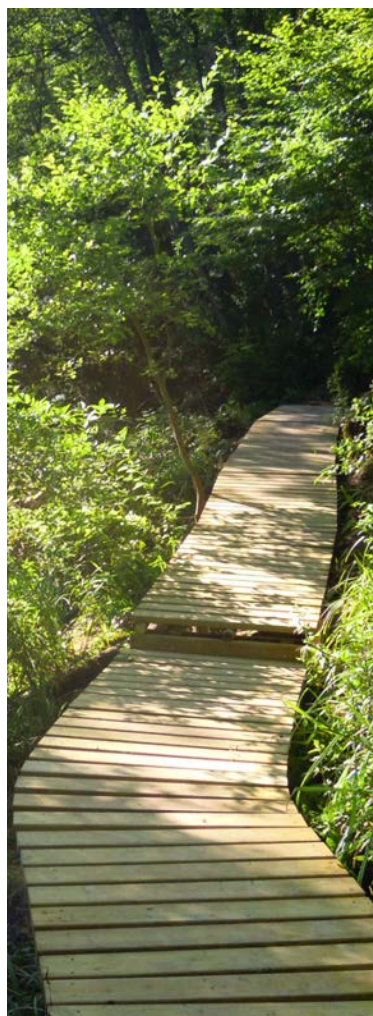


Rapport d'activité 2018



Communauté de Communes du Pays Bellegardien



Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (extrait de l'article L 5211-39 du code général des collectivités publiques.)



compétence « Environnement » déjà présente à travers la collecte et le tri des déchets, la transition énergétique et la mobilité avec le tout nouveau dispositif Rezo Pouce.

Le Pays Bellegardien, se veut solidaire par les actions du CLIC engagées dans le cadre de la Charte Territoriale des Aînés avec la mise en place d'un service de transport de groupe adapté aux personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Vous l'aurez compris, il est très difficile, en quelques lignes, de mettre en avant une action plutôt qu'une autre. La concrétisation des projets n'est possible que grâce aux élus et aux agents qui les mettent en œuvre. Je tiens à les remercier pour leur implication et la qualité de leur travail au quotidien.

Le Pays Bellegardien est un magnifique territoire, avec un potentiel considérable, un territoire d'avenir et dynamique que nous construisons ensemble. Je vous souhaite une très bonne lecture.

Patrick PERRÉARD
Président
Et les Conseillers communautaires

Madame, Monsieur,

Après une année 2017 marquée par le passage à la fiscalité professionnelle unique, cette année a également été particulièrement chargée.

En effet, 2018 fut particulièrement riche et déterminante pour l'avancée de nombreux projets, je pense notamment au village de marques « Alpes the Style Outlets » avec en fin d'année la vente du tènement permettant sa réalisation tant attendue.

Sur le plan économique, deux contractualisations importantes sont à retenir : la convention de délégation d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise et la validation du schéma d'accueil des entreprises.

En termes d'aménagement du territoire, temps fort également avec l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), et la tenue du débat des orientations du PADD du PLUiH en cours d'élaboration.

2018 a été une année marquante pour le territoire communautaire par un vote de principe sur le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement prévu au 1er janvier 2020. Elle prend place dans une

Rapport d'activité 2018
Communauté de communes
du Pays Bellegardien
35 rue de la Poste
Châtillon-en-Michaille
01200 Valsershône
Tél. 04 50 48 19 78

ISSN 2557-5503

Directeur de la Publication :
Patrick PERREARD
Rédaction, maquette et réalisation :
Service Communication CCPB
Impression : 50 exemplaires
Imprimerie Comimpress - Replonges
Parution Annuelle 2018
Crédit Photos : CCPB,
Office de tourisme Terre Valserine,
Daniel Gillet

SOMMAIRE

Le Pays Bellegardien, Un territoire, une organisation institutionnelle

P. 4

Le Pays Bellegardien, un territoire dynamique et attractif

Développement économique	P. 13
Aménagement du territoire	P. 18
Développement touristique	P. 23
Infrastructures et équipements	P. 26

Le Pays Bellegardien, un territoire solidaire

CLIC, seniors et santé	P. 28
Services à la population	P. 30

Le Pays Bellegardien, un territoire exemplaire

Déchets ménagers, déchetteries	P. 33
Finances	P. 34
Eau et assainissement	P. 39



C.C.P.B.
Rapport d'activité 2018

Le Pays Bellegardien, un territoire, une organisation institutionnelle

Le Pays Bellegardien,
un territoire,
une organisation institutionnelle

15 communes
21 641 habitants
225.3 km²



	Communes	Surface en km ²	Population municipale en 2018
1	Bellegarde-sur-Valserine	15,4 km ²	11 809
2	Billiat	14 km ²	601
3	Champfromier	31,9 km ²	735
4	Chanay	18,4 km ²	640
5	Châtillon-en-Michaille	37,7 km ²	3 448
6	Confort	11,3 km ²	591
7	Giron	9,4 km ²	179
8	Injoux-Génissiat	29,5 km ²	1 144
9	Lancrans	9,6 km ²	1 046
10	Lhôpital	3,8 km ²	47
11	Montanges	13,6 km ²	344
12	Plagne	6 km ²	124
13	Saint-Germain-de-Joux	11,4 km ²	507
14	Surjoux	4,3 km ²	72
15	Villes	9 km ²	354
TOTAL		225,3 km²	21 641



Les instances communautaires

Le regroupement de 15 communes permet d'élaborer des projets communs de développement dans un esprit solidaire et d'offrir un même service rendu à la population sur l'ensemble du territoire ; de mutualiser les ressources et de devenir l'interlocuteur privilégié d'instances publiques et privées pour un plus grand rayonnement de notre territoire. La communauté de communes a une fiscalité propre, dite « additionnelle », c'est-à-dire qu'une partie des taxes d'habitation, taxes foncières non bâti, prélevée sur l'ensemble des contribuables du territoire lui revient afin d'être autonome et depuis 2017, la CCPB perçoit la Fiscalité Professionnelle Unique et également d'autres taxes et recettes ainsi que des dotations de l'État.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté de Communes du Pays Bellegardien est administrée par un conseil communautaire composé de 48 délégués titulaires et de 6 suppléants représentant les 15 communes membres.



Régis PETIT
Bellegarde-sur-Valsérine



Isabelle DE OLIVEIRA
Bellegarde-sur-Valsérine



Jean-Pierre FILLION
Bellegarde-sur-Valsérine



Odile GIBERNON
Bellegarde-sur-Valsérine



Bernard MARANDET
Bellegarde-sur-Valsérine



Jacqueline MENU
Bellegarde-sur-Valsérine



Jean-Paul PICARD
Bellegarde-sur-Valsérine



Fabienne MONOD
Bellegarde-sur-Valsérine



Serge RONZON
Bellegarde-sur-Valsérine



Lydiane BENAYON
Bellegarde-sur-Valsérine



Yves RETHOUZE
Bellegarde-sur-Valsérine



Marie-Antoinette MOUREAUX
Bellegarde-sur-Valsérine



Mourad BELLAMMOU
Bellegarde-sur-Valsérine



Marie-Françoise GONNET
Bellegarde-sur-Valsérine



Jacques DECORME
Bellegarde-sur-Valsérine



Guillaume TUPIN
Bellegarde-sur-Valsérine



Sonia RAYMOND
Bellegarde-sur-Valsérine



Jean-Marc BEAUQUIS
Billiat



Jean-Claude BOUDSOCQ
Billiat



Gilles FAVRE
Champfromier



Daniel DUCRET
Champfromier



Henri CALDAIROU
Chanay



Yvon BACHELET
Chanay



Patrick PERREARD
Châtillon-en-Michaille



Florence PONCET
Châtillon-en-Michaille



Gilles MARCON
Châtillon-en-Michaille



Anne-Marie CHAZARENC
Châtillon-en-Michaille



Jean-Pierre GABUT
Châtillon-en-Michaille



Céline ECUYER
Châtillon-en-Michaille



Frédéric TOURNIER
Châtillon-en-Michaille



Michel JERDELET
Confort



Daniel BRIQUE
Confort



Eric TARPIN-LYONNET
Giron



Albert COCHET
Injoux-Génissiat



Edith BRUNET
Injoux-Génissiat



Joël PRUDHOMME
Injoux-Génissiat



Christiane ZAGAGNONI
Injoux-Génissiat



Christophe MAYET
Lancrans



Françoise DUCRET
Lancrans



Christian DECHELETTE
Lancrans



Bernard DUBUISSON
Lancrans



Frédéric MALFAIT
L'hôpital



Christophe MARQUET
Montanges



Gustave MICHEL
Plagne



Gilles THOMASSET
Saint-Germain-de-Joux



Rose-Marie GERMAIN
Saint-Germain-de-Joux



Jean-Michel ROLLET
Surjoux



Guy SUSINI
Villes



Philippe DINOCHÉAU, Plagne, remplaçant de Gustave MICHEL à partir du 31 mai 2018

LE PRÉSIDENT

Le Président est l'organe exécutif de la communauté. Il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de la communauté. Il est le chef des services de la communauté et la représente en justice.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire, en plus du Président et des 10 Vice-présidents, est composé de 9 autres conseillers communautaires.

Le Président et les Vice-présidents

→ Le Président



Patrick PERRÉARD
Président

→ Les 10 Vice-présidents



Régis PETIT,
1^{er} Vice-président

délégué aux relations avec les partenaires institutionnels, suivi des contrats de développement et relations transfrontalières



Albert COCHET,
Vice-président

délégué aux infrastructures, nouveaux équipements et gestion des équipements



Jean-Pierre FILLION,
Vice-président

délégué au développement touristique, entretien et gestion des sites



Françoise DUCRET,
Vice-présidente

déléguée au développement économique, emploi-formation, économie sociale & solidaire



Serge RONZON,
Vice-président

délégué aux déchets ménagers et à la gestion des déchetteries, à la GEMAPI, au suivi du PCAET Transfert compétence Eau et Assainissement



Gilles THOMASSET,
Vice-président

délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire et de l'espace, au suivi du PCAET



Henri CALDAIROU,
Vice-président

délégué à l'étude des nouvelles compétences, à la CLETC et à la politique en faveur des services communs



Gilles MARCON,
Vice-président

délégué à la gestion financière, au CLIC et à la santé



Jean-Marc BEAUQUIS,
Vice-président

délégué à l'agriculture, la forêt, les espaces naturels, au suivi des travaux et des chantiers et représentations extérieures



Jacqueline MENU,
Vice-présidente

déléguée à la politique du logement, cadre de vie, actions d'insertion et services à la population

Les commissions

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les dossiers avant leur présentation en bureau ou conseil communautaire. Sous l'impulsion d'un Vice-président, elles proposent et élaborent des projets en fonction des ressources disponibles et des réglementations en vigueur.

1) RELATIONS

TRANSFRONTALIÈRES

Régis PETIT (VP)
Marie-Antoinette MOUREAUX, Céline
ECUYER, Henri CALDAIROU,
Christophe MAYET, Gilles
THOMASSET, Rose-Marie GERMAIN

2) INFRASTRUCTURES, GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Albert COCHET (VP)
Jean-Paul PICARD, Mourad
BELLAMMOU, Jacques DECORME
Guillaume TUPIN, Anne-Marie
CHAZARENC, Jean-Claude
BOUDSOCQ, Bernard DUBUISSON,
Rose-Marie GERMAIN

3) DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Jean-Pierre FILLION (VP)
Fabienne MONOD, Marie-Françoise
GONNET, Odile GIBERNON, Daniel
DUCRET, Yvon BACHELET, Florence
PONCET, Anne-Marie CHAZARENC,
Eric TARPIN-LYONNET, Joël
PRUDHOMME, Christophe
MARQUET, Philippe DINOCHÉAU,
Jean-Michel ROLLET

4) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI FORMATION

Françoise DUCRET (VP)
Jacques DECORME, Bernard
MARANDET, Isabelle DE OLIVEIRA,
Sonia RAYMOND, Frédéric
TOURNIER, Christophe MAYET,
Christian DECHELETTE, Bernard
DUBUISSON

5A) DÉCHETS MÉNAGERS ET GESTION DES DÉCHETERRIES

Serge RONZON (VP)
Jean-Paul PICARD, Anne-Marie
CHAZARENC, Joël PRUDHOMME,
Frédéric MALFAIT, Philippe
DINOCHÉAU, Guy SUSINI

5B) EAU ET ASSAINISSEMENT

Jean-Paul PICARD, Jean-Marc
BEAUQUIS, Charles TODESCHINI,
Yvon BACHELET, Yves BARON,

Raphaël CASTAGLIA,
Jean-Jacques HUMBERT, Joël
PRUDHOMME, Benjamin VIBERT,
Frédéric MALFAIT, Pierre EVRARD,
Philippe DINOCHÉAU, Gilles
THOMASSET, Jean-Michel ROLLET,
David FAVRE

6A) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ESPACE

Gilles THOMASSET (VP)
Bernard MARANDET, Marie-
Antoinette MOUREAUX, Sonia
RAYMOND, Jean-Claude
BOUDSOCQ, Daniel DUCRET, Jean-
Pierre GABUT, Edith BRUNET, Pierre
EVRARD, Guy SUSINI

6B) PLUIH-URBANISME

Gilles THOMASSET (VP)
Régis PETIT, Bernard MARANDET,
Jean-Marc BEAUQUIS, Jean-
Claude BOUDSOCQ, Michel DE
SOUZA, Ludovic BOUZON, Claire
TOURNILLAC, Didier CHIVOT,
Patrick PERREARD, Yves BARON,
Michel JERDELET, Dominique DA
SILVA, Eric TARPIN-LYONNET,
Jean-Jacques HUMBERT, Albert
COCHET, Denis MOSSAZ, Christophe
MAYET, Françoise DUCRET, Frédéric
MALFAIT, Jacques NOE, Christophe
MARQUET, Pierre ÉVRARD, Gustave
MICHEL, Philippe DINOCHÉAU, Rose-
Marie GERMAIN, Rose MEDICO,
Philippe MOREL, Frédéric BEL, David
FAVRE

7) COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Régis PETIT, Jean-Marc BEAUQUIS,
Michel DE SOUZA, Henri
CALDAIROU, Patrick PERREARD,
Michel JERDELET, Jean-Jacques
HUMBERT, Albert COCHET, Benjamin
VIBERT, Christian VITTOZ,
Christophe MARQUET, Philippe
DINOCHÉAU, Rose-Marie GERMAIN,
Jean-Michel ROLLET, Frédéric BEL?
Bernard MARANDET

7) ÉTUDES DE NOUVELLES

COMPETENCES

Henri CALDAIROU (VP)
Yves RETHOUZE, Jean-Marc
BEAUQUIS, Daniel DUCRET, Florence
PONCET, Michel JERDELET, Jean-
Jacques HUMBERT, Christiane
ZAGAGNONI, Christophe MAYET,
Frédéric MALFAIT, Christophe
MARQUET, Gustave MICHEL, Gilles
THOMASSET, Jean-Michel ROLLET,
Guy SUSINI

8A) FINANCES

Gilles MARCON (VP)
Yves RETHOUZE, Daniel DUCRET,
Florence PONCET, Rose-Marie
GERMAIN, Bernard DUBUISSON,
Christophe MAYET

8B) SENIORS ET SANTÉ

Gilles MARCON (VP)
Lydiane BENAYON, Gilles FAVRE,
Céline ECUYER

9) AGRICULTURE, FORÊT, ESPACES NATURELS

Jean-Marc BEAUQUIS (VP)
Jean-Claude BOUDSOCQ, Jean-
Pierre GABUT, Michel JERDELET,
Bernard DUBUISSON, Philippe
DINOCHÉAU, Bernard MARANDET

10) POLITIQUE DU LOGEMENT, CADRE DE VIE, ACTIONS D'INSERTION, SERVICES A LA POPULATION

Jacqueline MENU (VP)
Marie-Françoise GONNET, Bernard
MARANDET, Marie-Antoinette
MOUREAUX, Guillaume TUPIN,
Yvon BACHELET, Anne-Marie
CHAZARENC, Daniel BRIQUE,
Christiane ZAGAGNONI, Frédéric
MALFAIT, Jean-Michel ROLLET

11) SUIVI DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Serge RONZON (VP)
Gilles THOMASSET (VP)
Marie-Antoinette MOUREAUX, Rose
MEDICO, Anne-Marie CHAZARENC,
Joël PRUDHOMME

Les compétences

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace communautaire dont le SCOT, PLU / documents d'urbanisme
- Développement économique dont la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ainsi que le tourisme (OT et promotion)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences facultatives

- Coopération transfrontalière : mise en place et participation aux outils institutionnels de coopération transfrontalière à l'échelle du Genevois français.
- Aménagement, signalisation, entretien de sites touristiques et des sentiers de randonnée de niveau 1 dont la liste est définie par délibération du conseil communautaire.
- Services à la population : développement et amélioration du transport collectif communautaire ; organisation et exploitation des services d'auto partage, de covoiturage et de réseau d'autostop sécurisé ; gestion de la fourrière animale ; participation au fonctionnement de la Maison d'accès au droit de Nantua ; actions de soutien et communication en partenariat avec le monde associatif ; interventions en matière d'offres mutualisées d'aide et de conseil aux services publics administratifs communaux.

Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement : élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ; action de partenariat avec les structures oeuvrant dans le domaine de l'environnement ; gestion et entretien des espaces pastoraux ; opérations destinées à la valorisation et la réhabilitation des espaces agricoles et forestiers.
- Politique de logement et du cadre de vie : Programme local de l'habitat (PLH) ; Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; adhésion et participation au financement du fonds de solidarité logement géré par le Département.
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire : centre aquatique intercommunal.
- Action sociale d'intérêt communautaire : gestion du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) ; soutien aux établissements de séjours des personnes âgées ; conduite et réalisation de chantiers d'activité et d'utilité sociales en partenariat avec l'association «Entreprise d'Insertion des Jeunes & Adultes de l'Ain (EIJAA).
- Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP).

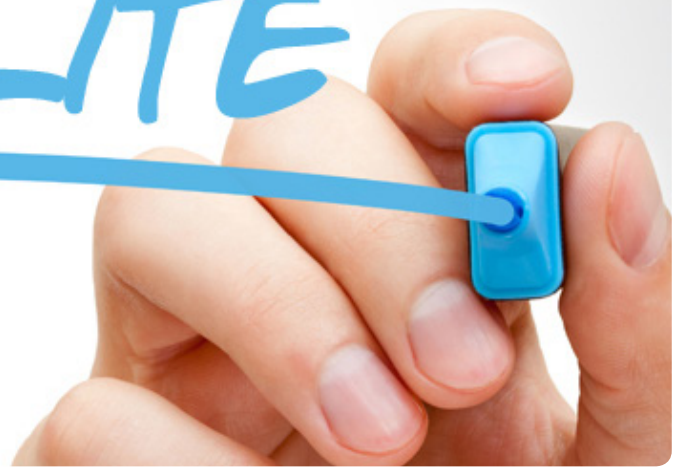




LES SERVICES DE LA CCPB



ACTUALITÉ



1ères assises du commerce

Le premier rendez-vous des assises du commerce en Pays Bellegardien, organisées par la CCPB et la ville de Bellegarde, s'est déroulé le 15 janvier. La chambre de commerce et d'industrie (CCI) et une soixantaine de commerçants du territoire ont participé à 4 ateliers abordant les thèmes suivants :

- Les liens avec le Village des Alpes ;
- Le stationnement et la mobilité en centre-ville de Bellegarde ;
- La gouvernance du commerce ;
- L'attractivité des commerces.



«Circuit de l'énergie» - Barrage de Génissiat



Le 8 mars, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) a inauguré son parcours « Circuit de l'énergie » du barrage de Génissiat. Plus de 140 personnes ont bénéficié d'une visite guidée dans les entrailles de l'ouvrage, par une immersion attractive et ludique.

Ouvert aux groupes depuis quelques semaines, le barrage de Génissiat sera aussi accessible aux particuliers à partir du 7 avril. Il s'agit là d'une belle concrétisation du développement du tourisme industriel sur notre territoire.



C.C.P.B.
Rapport d'activité 2018

Le Pays Bellegardien, un territoire dynamique et attractif



Développement économique

Village de marques «Alpes the style outlets»

2 dates clés :

- **24 juillet 2018** : Signature d'un avenant au compromis de vente du 13 octobre 2009 au profit de la société BELLEGARDE VILLAGE DE ALPES (BVDA) .

La société BELLEGARDE VILLAGE DES ALPES dont 100% des parts sont détenues par la société NEINVER confirme sa volonté d'acquérir les biens immobiliers de la CCPB pour les besoins de la réalisation de son projet de village de marques.

Elle indique qu'elle a obtenu les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de son projet de village de marques et que l'autorisation d'exploitation commerciale et le permis de construire sont purgés de tout recours.

- **11 décembre 2018** : Signature de l'acte authentique de vente par la CCPB au profit de BVDA d'un tènement de 147 688 m² pour un montant de 4 423 200 € HT pour la réalisation d'un village de marques « ALPES the STYLE OUTLETS » d'une surface de plancher de 20 805 m².



Patrick PERREARD, Président de la CCPB et Christophe GIRARD, Asset Management Director de Neinver



Actions 2018 - Parc d'activités, pépinière d'entreprises, affaires foncières

Bilan des cessions immobilières 2018

Service annexe PAE Les Etournelles :

» A la SCI SPOOK, en date du 8 novembre 2018, d'une parcelle de terrain, sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille (01200), cadastrée AI 229, 265 & 274, lieudit «Au Fay» de 20a 24ca, constituant le lot n° 18 du lotissement Les Etournelles, moyennant le prix de 63 859,20 € TTC.

» A la SCI VANARM, en date du 19 novembre 2018, d'une parcelle de terrain, sur le territoire de la commune de Châtillon-en-Michaille (01200), cadastrée AI 296, lieudit «Au Fay» de 5a 00 ca, constituant partie du lot n° 8 du lotissement Les Etournelles, destinée à être rattachée au lot n° 6 propriété de la SCI VANARM, moyennant le prix de 19 200 € TTC.

Budget Général :

» A la SARL Les Granulés de la Valserine, en date du 3 août 2018, sur le territoire de la commune de Bellegarde-sur-Valserine (01200), d'une parcelle cadastrée 18 AH 149, lieudit « rue Léonard de Vinci », de 83a 53ca, moyennant le prix de 100 296 € TTC.

» A l'Association Centre Franco-Turc de Bellegarde, en date du 18 octobre 2018, sur le territoire de la commune de Bellegarde-sur-Valserine (01200), des parcelles cadastrées 18 AE 478, et 18 AH 150, lieudit « rue Léonard de Vinci », de respectivement 9a 90ca et 16a 70ca, moyennant le prix de 22 344 € TTC.



Bilan des acquisitions immobilières 2018

Budget général :

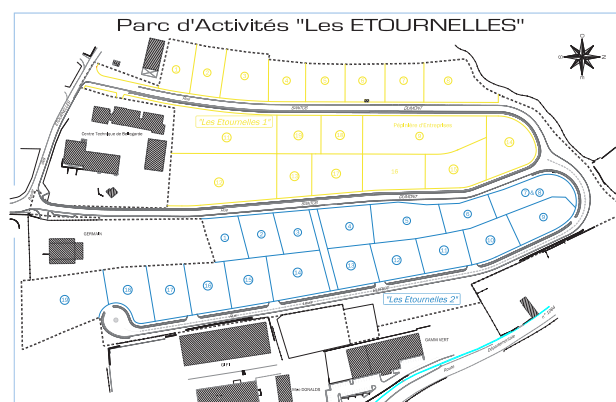
De la Commune de Bellegarde, en date du 26 juillet 2018, dans le cadre du transfert de compétence imposé par la loi NOTRE (07-08-2015), sur le territoire de celle-ci, les parcelles 018 AE 287, 474, 477 & 479 lieudit « Pierre Grosse », et AE 478, AH 121, 148, 149 & 150, lieudit « rue Léonard de Vinci », d'une contenance totale de 3ha 61a 68ca, moyennant le prix total de 157 926 € TTC.

Service annexe Déchets Ménagers :

De la Société LIDL, en date du 2 mai 2018, sur le territoire de la commune de Bellegarde-sur-Valserine (01200), les parcelles cadastrées AI 294 & 158 « Pierre Blanche », de respectivement 63a 35ca et 52a 51ca, moyennant le prix total de 380 101 € TTC.

Parc d'Activité des Étournelles

**Parcelles vendues
au 31 décembre 2018**
1ère tranche : la totalité
2ème tranche : 14 sur 18



Convention de délégation de l'aide à l'investissement immobilier d'entreprise de la CCPB au profit du département de l'Ain pour l'année 2018

Le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 7 décembre 2017, un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise destiné à soutenir les installations et le développement des entreprises sur son territoire.

Il a également validé lors de la même séance la délégation au Département de l'Ain par convention de l'intégralité de sa compétence en matière d'octroi d'une aide à l'investissement immobilier d'entreprise et ce, jusqu'au 31 décembre 2018, avec faculté de reconduction expresse de cette délégation.

Il a été convenu que la CCPB soit l'organisme prescripteur de la mesure et le Département en soit le service instructeur, le gestionnaire et le payeur.

En 2018, le dossier de la scierie AMCB a fait l'objet de l'octroi d'une subvention pour un montant de 44 447 euros.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise destiné à soutenir les installations et le développement des entreprises sur le territoire est le suivant :

Objectif de la mesure : Aider les entreprises à s'implanter ou se développer sur le territoire de la communauté de communes du Pays Bellegardien.

Domaines d'activités aidés : Plasturgie et matériaux composites/ Métaux, mécanique et métallurgie/ Aéronautique, frigorifique et thermique/ Equipements électriques électroniques automatisés/ Bois/ Industrie agroalimentaire.

Maitre d'ouvrage : Sociétés civiles immobilières, Société de crédit-bail, Autre personne morale de droit privé dont les statuts autorisent le portage immobilier.

Dépenses éligibles : Construction de bâtiment, rénovation de bâtiments existants, pépinière. Travaux à 100 %, acquisition foncière et immobilière plafonnée à 50% du coût des travaux éligibles.

Taille entreprise : Petite entreprise (0 à 50 salariés) et Moyenne entreprise (51 à 250 salariés)

Taux d'aide maxi. :15%

Plafond de dépenses subventionnables : 500 000 euros H.T.

Plancher de dépenses : 200 000 euros HT



Validation du schéma d'accueil des entreprises (SAE)

Le SAE est un document cadre, à la fois stratégique et opérationnel.

Il organise l'accueil et le développement des activités économiques à l'échelle du Genevois français et alimente la réflexion inter-SCOT. Il nourrit les documents de planification (PLU(i), SCOT) et constitue l'un des volets de la stratégie économique et d'aménagement du Pôle métropolitain du Genevois français.

Deux grands objectifs sont fixés pour ce SAE :

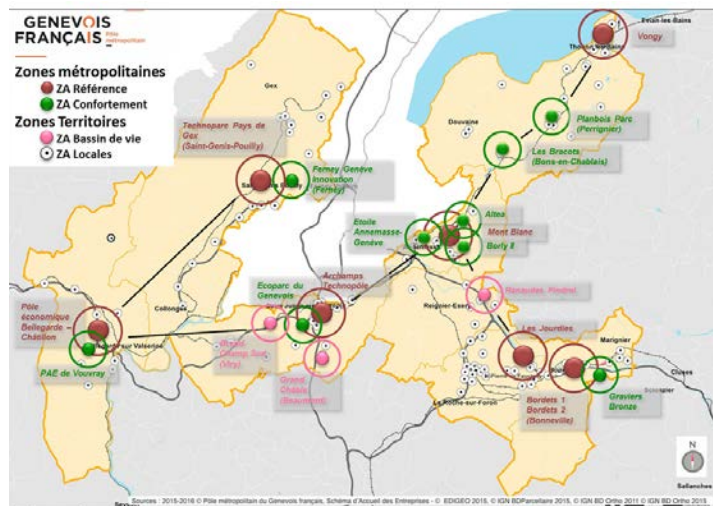
- Devenir un véritable outil de pilotage et de gouvernance de l'action économique du Pôle métropolitain du Genevois français.
- Rapprocher «attractivité économique» et «aménagement durable des zones d'activités» pour calibrer et orienter les espaces de développement économique du Pôle métropolitain et des intercommunalités membres.

Dans un premier temps, le SAE s'attache à dresser un état des lieux de l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises, puis, il organise les complémentarités, maille le territoire, oriente le développement des filières dans le cadre de sa stratégie d'accueil ; enfin, il décline opérationnellement la stratégie dans un plan



d'actions territorialisées pour les 5 années en fonction de l'armature économique (zones métropolitaines et zones locales).

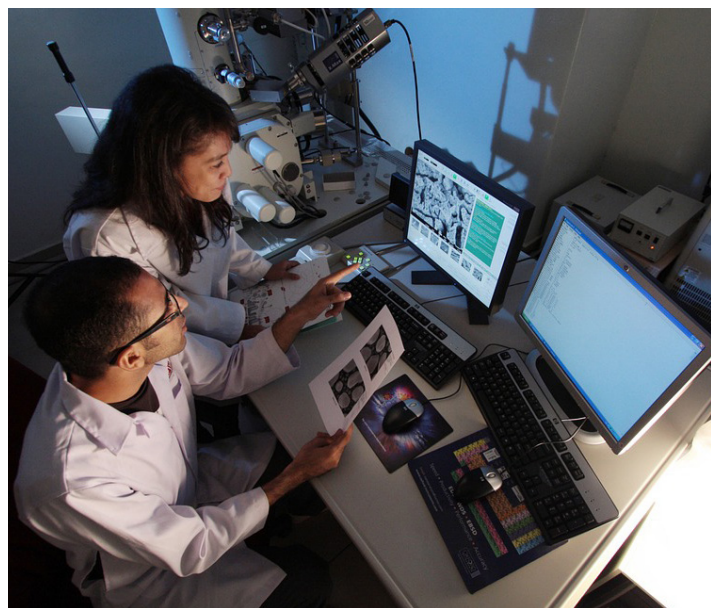
Pour rappel, la stratégie de développement économique du Genevois français s'appuie sur sept domaines d'excellence : industrie du futur, habitat durable, mobilité, santé et bien-être, solidarité, alimentation et sport.



Les orientations clés pour le territoire sont : construire un positionnement différenciant à l'appui des filières territoriales, accompagner la tertiarisation et développer une offre foncière adaptée aux filières cibles.

Deux zones métropolitaines ont été identifiées, le Pôle économique Bellegarde – Châtillon en tant que zone de référence et le PAE de Vouvray reconnu comme zone de confortement. Les autres zones du territoire sont identifiées comme zones locales.

Ce travail de coconstruction a été validé par les élus du Pays Bellegardien en amont de la validation par le Pôle métropolitain le 22 juin 2018.



MEEF

7ème Forum de l'emploi

Pour la 7ème édition du Forum de l'emploi du Pays Bellegardien, Co-organisé avec l'agence Pôle emploi de Thoiry dans le cadre de la semaine «1 semaine pour 1 emploi» a eu lieu le jeudi 4 octobre 2018 à la salle des fêtes de Châtillon-en-Michaille.



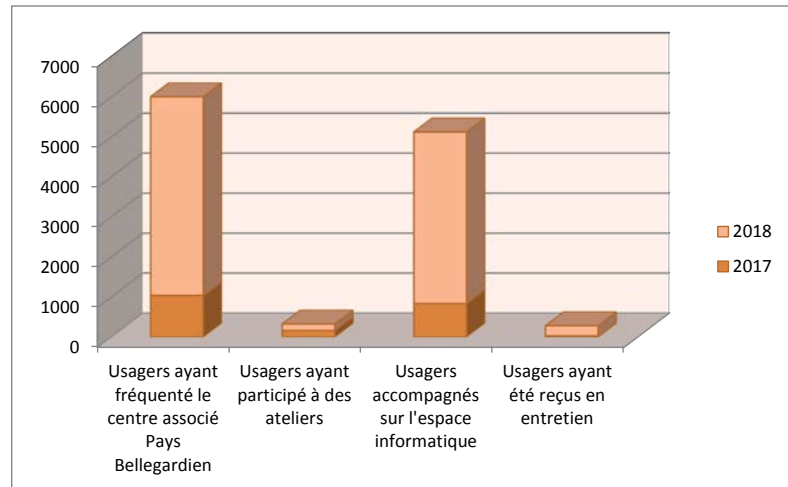
2 conférences :

- Présentation des services Pôle emploi.fr sur smartphone
- La création d'entreprise

Centre associé Pays Bellegardien



Fréquentation :
+ 452.50 %



Journée portes ouvertes du 17 septembre 2018

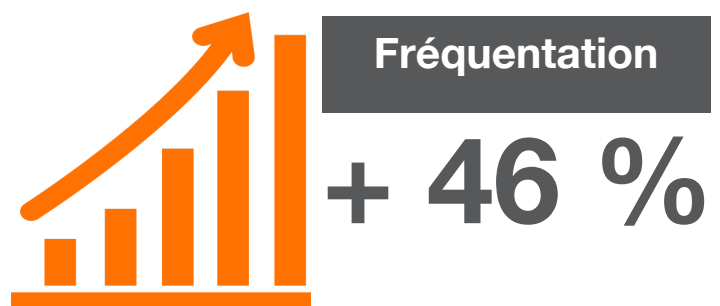
31 Usagers accompagnés sur l'espace informatique

Maison de Services Au Public (MSAP)

Un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, de sensibilisation et d'accompagnement.

17 557
Usagers sur l'année

79
Usagers par jour



REGENERO

La plate-forme de rénovation énergétique du logement privé REGENERO a été mise en place par la CCPB depuis le 16 mars 2017, pour une durée contractualisée de 3 ans avec la Région. La CCPB a confié à l'ALEC 01 la mission d'opérateur. La coordination mutualisée de la plateforme informatique est assurée par Annemasse Agglomération. La communication locale est à la charge de la CCPB, la communication générale REGENERO mutualisée est assurée par le Pôle Métropolitain.

Bilan d'activités 2018 :

- 17 animations réalisées (conférences, formations, AG copro, participation réunions, ...)

- 150 Foyers conseillés dont 57 conseils approfondis et 46 visites de logements.

- 82 logements accompagnés dont 12 maisons individuelles et 70 logements en copropriété.

Afin de développer sa politique de rénovation énergétique du logement, la CCPB a souhaité mettre en place une aide à l'investissement pour les propriétaires occupants en sollicitant le Bonus de performance énergétique proposé de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

REGENERO

VALORISER VOS BIENS PAR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

REGENERO est un service de la Communauté de communes du Pays bellegardien et du Pôle métropolitain du genevois français.

Un conseiller énergie est à votre disposition pour :

- vous accompagner dans la rénovation énergétique de votre logement,
- vous aider à réduire vos charges,
- améliorer votre confort dans l'habitat face aux extrêmes climatiques.

L'attraction immobilière exercée par la proximité de Genève accroît significativement **la valeur d'un bien rénové**. Les projets de rénovation manquent parfois de maturité et sont **trop souvent traités dans l'urgence** (panne de chaudière, infiltration, fuite de toiture, ...).

Les **informations** techniques et financières sont **complexes et dispersées**. L'acquisition d'un bien relativement ancien nécessite une multitude de travaux difficiles à prioriser.

Nous pouvons **vous accompagner pour concrétiser votre projet !**

À partir de la visite de votre logement et avec l'appui d'un technicien spécialisé, vous aurez les éléments pour **prioriser vos travaux** et vous projeter dans **un lieu confortable, économe, à forte valeur ajoutée**.

REGENERO, un tiers de confiance neutre et indépendant qui vous permet :

- d'obtenir toutes les subventions disponibles.
- de maîtriser vos coûts des travaux par l'analyse de devis.
- de disposer d'une caméra thermique et d'outils d'analyse.
- de réduire vos factures énergétiques.

En effet, la région Auvergne Rhône Alpes a lancé le « bonus performance énergétique » pour soutenir la massification des travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

L'aide est octroyée aux particuliers propriétaires de maisons individuelles et aux copropriétaires qui engagent des travaux de rénovation énergétique, elle provient pour moitié de la Région Auvergne Rhône-Alpes et pour moitié de la CCPB.

Les dépenses éligibles sont les travaux d'isolation des parois opaques et travaux induits selon les textes en vigueur du bulletin officiel des finances publiques.

L'aide totale accordée intervient sur un taux maximum de 20% du coût des travaux TTC.

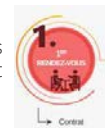
L'aide maximum est de 1500 € TTC par logement (soit 750 € pour REGION et 750 € pour CCPB).

Le budget proposé pour 3 ans porte sur la rénovation d'un nombre prévisionnel de 60 logements .



UN SERVICE ADAPTÉ À VOS DIFFÉRENTS BESOINS

→ **1 rendez-vous gratuit d'une heure** pour vous apporter en amont la compréhension technique et financière d'une rénovation énergétique de qualité.



→ **1 accompagnement personnalisé** financé aux 2/3 par la Communauté de communes du Pays bellegardien :



- de **2 jours pour un logement individuel** (reste à charge de 150 € pour le particulier),

- de **8 jours pour une copropriété** (reste à charge de 600 € pour une copropriété de moins de 20 logements et 800 € au-delà de 20 logements).

Sur le Pays bellegardien, faites-vous accompagner par



Guillaume CLOUARD,
votre conseiller énergie de
l'ALEC01

04 58 57 00 87
06 42 87 46 56
www.regenero.fr

Permanences sur rendez-vous tous les mardis et jeudis :

Pépinière d'entreprises des Étournelles
667 rue Santos Dumont
01200 Châtillon-en-Michaille

Aménagement du territoire

SCOT / PLUiH

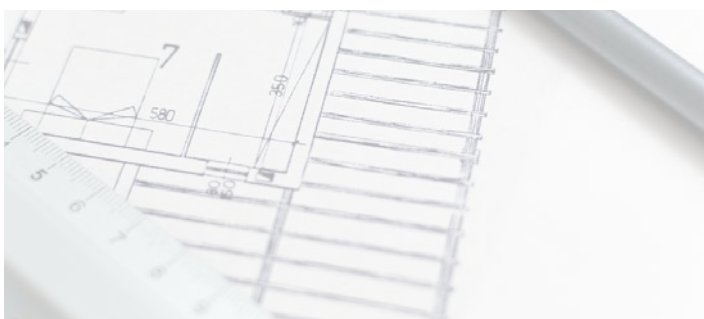
En termes de révision du SCOT et d'élaboration du PLUiH, l'année 2018 a été marquée par l'écriture du document d'orientation et d'objectifs.

Le DOO, dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestier.

Il détermine également les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques ainsi que les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers (article L 141-5 du code de l'urbanisme).

Il assure ainsi la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines. C'est un document prescriptif, le PLUiH devant être compatible avec les orientations définies.

Il a notamment été nourri par les documents menés à l'échelle supra (région, département, Parc Naturel Régional du Haut Jura, Grand Genève, Pôle Métropolitain du Genevois Français...) et des



réflexions initiées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et du schéma de développement économique lancés en 2018.

Il se décline en 4 axes de développement stratégique .

Autre temps fort de l'année 2018, la tenue du débat des orientations du PADD du PLUiH en cours d'élaboration en conseil communautaire le 31 mai. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été affinées durant l'année. Les OAP comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements etc. Elles servent de cadre aux projets urbains souhaités par les élus, les aménagements prévus sur ces secteurs devant être compatibles avec les orientations ainsi définies. Ces outils opérationnels visent à définir des intentions d'aménagement, quelle qu'en soit l'échelle (îlot, quartier, ...). Il s'agit d'une pièce obligatoire du PLUiH. Les projets devront être compatibles avec les OAP.

Différents documents communaux ont dû par ailleurs évoluer, notamment la carte communale de PLAGNE pour le projet Dinoplagne® qui a dû être révisée

Le service ADS, un interlocuteur privilégié

63

Permis de construire

110

Permis de construire pour une maison individuelle

328

Déclarations préalables

772

Certificats d'urbanisme

3

Permis d'aménager

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La CCPB a transféré la compétence GEMAPI, d'une part, au syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura pour le bassin versant de la Valserine et, d'autre part, au Syndicat du Haut Rhône pour le bassin versant du Haut Rhône et ses affluents par délibérations en date du 7 décembre 2017.

Bilan 2018 : bassin versant de la Valserine

Moyens humains déployés par le PNR Haut Jura :
Technicien rivière: 0.8 ETP Chargé de mission : 0,3 ETP.

Actions menées :

- Suivi du bon fonctionnement de la Valserine et de ses affluents: Connaissance et surveillance du territoire, 16 km prospectés sur 43 km de cours d'eau.

- Suivi et diagnostic post crues : Suivi de l'état des berges, de la ripisylve et de la présence d'embâcle sur tout le linéaire du cours d'eau de la Valserine, de la Semine et des principaux affluents (à minima 500m en amont de chaque pont/secteur construit du territoire).

- Priorisation des secteurs à risques/enjeux : Enlèvement d'un embâcle de taille importante au niveau du pont des Oules, sur le site des pertes de la Valserine.

- Suivi Faune – Flore : Prospection écrevisses sur la Semine et l'aval du Tacon suite à la découverte d'un individu au niveau de SAMIN (Châtillon en Michaille).

- Suivi qualité : Mise en œuvre et maintenance des sondes de température situées à l'aval de la Semine, sur la Valserine à la confluence avec la Semine et au niveau du barrage de Métral.

- Sensibilisation et conseil sur le terrain : Riverains privés, collectivités et socio-professionnels.

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes : Diagnostic de la présence de Renoués asiatiques sur l'ensemble du territoire : 35 nouveaux foyers inventoriés en 2018 : Pont du tram à Champfromier (150m²) et Pont D33 à St Germain de Joux (130m²). 6 passages par an et par foyer (un passage : Arrachage, export, binage, salage et mise en place de bâches) Plantation de 150 arbustes sur le merlon en aval de Métral pour

concurrencer les renouées asiatiques.

- Animations pédagogiques : « Tous engagés pour l'eau » écoles de Bellegarde sur Valserine.

Bilan 2018 : Haut-Rhône et affluents :

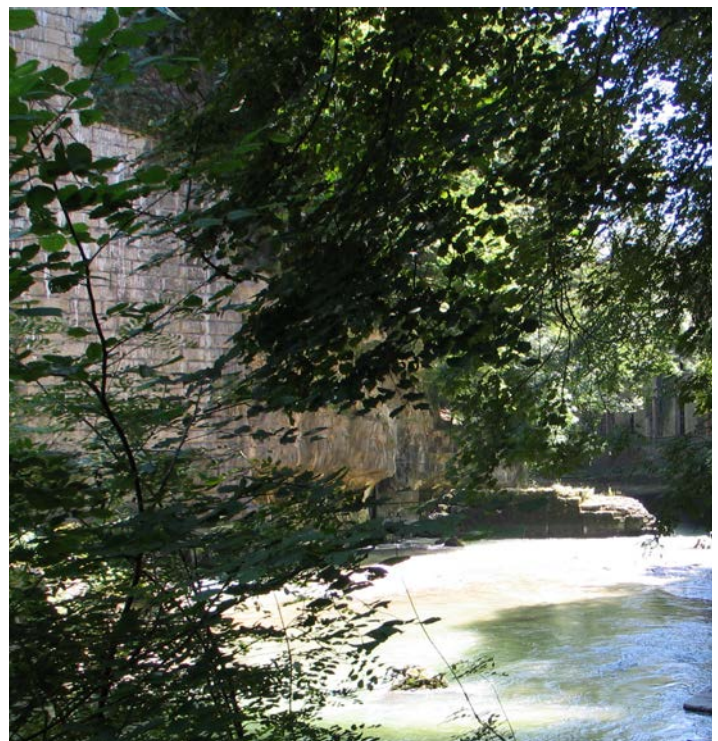
- Cartographie des affluents (cartographie IGN, BD TOPO et police de l'eau).

- Recueil de la bibliographie et des données existantes => fédération de pêche, CD01, ERN, associations ...

- Contact avec les partenaires techniques et institutionnels => Direction Départementale des Territoires et Agence Française pour la Biodiversité.

- Visite et prospection sur le terrain.

- Vérification de la permanence des écoulements en période de sécheresse.



Taxe GEMAPI

Les dépenses liées à cette compétence obligatoire sont entièrement financées par le produit de la taxe GEMAPI (80 786 € en 2018).

Le produit de cette taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation, à la cotisation foncière des entreprises.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2017, la CCPB s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial. 6 EPCI dont la CCPB ont souhaité coordonner l'élaboration de leur PCAET à l'échelle du pôle métropolitain. Un appel d'offre porté par le Pôle métropolitain pour le compte de ses EPCI membres engagés dans la démarche a donc été lancé pour désigner le bureau d'étude en charge de l'Assistance à Maitrise d'ouvrage relative à l'élaboration du PCAET. Le marché a été attribué à INDDIGO SAS mandataire du groupement pour un coût de 40 500 € HT pour la CCPB. La notification du marché est intervenue fin janvier 2018. Le marché est conclu pour une durée de 18 mois.

L'élaboration du PCAET est répartie en 4 phases :

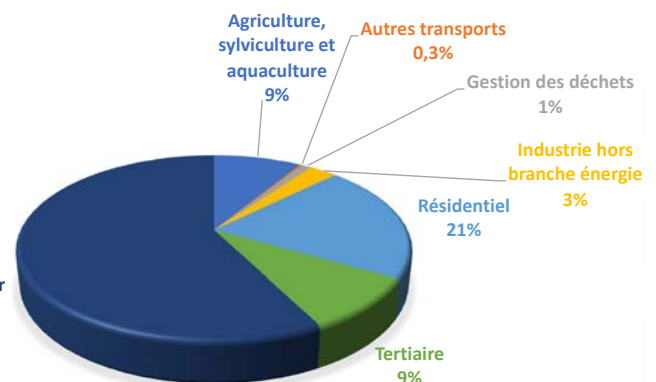
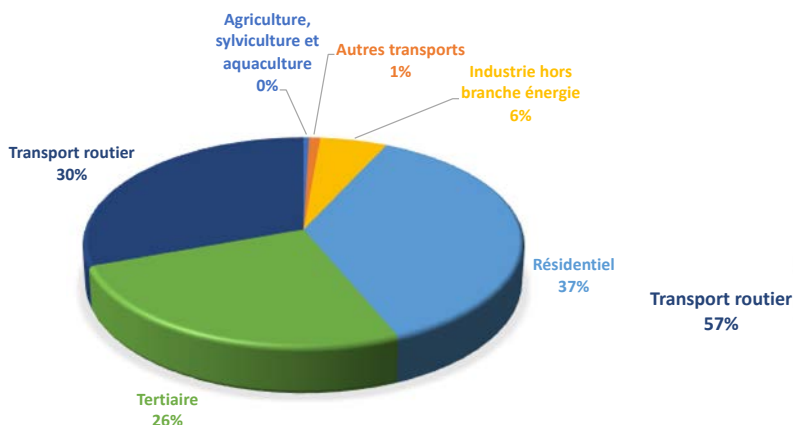
- Réalisation du diagnostic air-climat-énergie et définition de la stratégie
- Consolidation des diagnostics et de la stratégie à l'échelle du Genevois français
- Définition du programme d'actions 2018-2024 et du dispositif de suivi d'évaluation
- Consolidation des plans d'actions à l'échelle du Genevois français.

Le diagnostic a été présenté en COPIL le 11 juillet 2018 et au conseil communautaire du 27 septembre 2018. Les orientations et les objectifs stratégiques ont été définis lors du COPIL du 28 novembre 2018 et présentés aux membres du conseil communautaire réunis le 13 décembre 2018.

Diagnostic

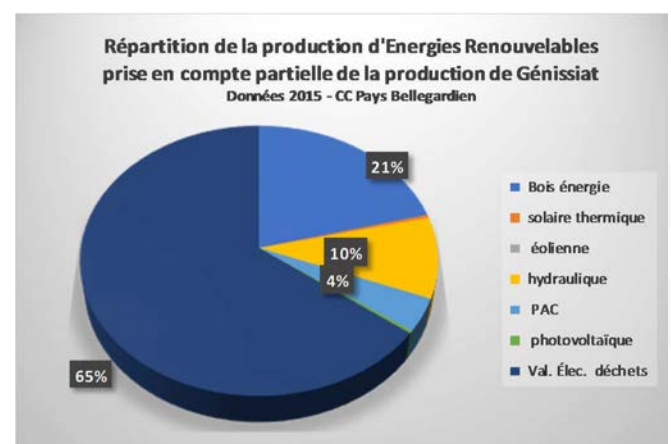
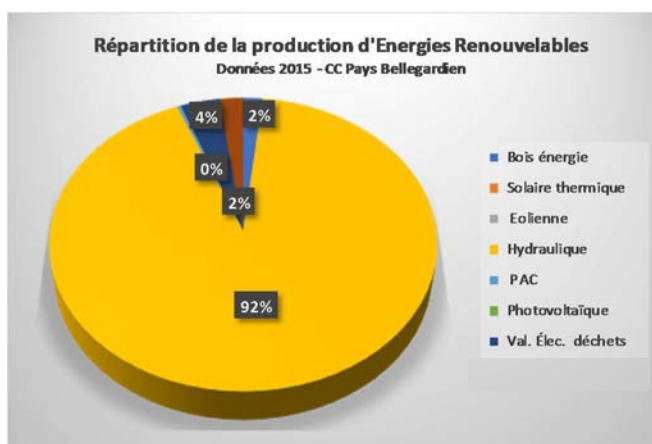
La consommation énergétique du territoire est d'environ 550 000 MWh/an, soit 28 MWh/an/habitant

Les Emissions de GES : 110 000 teCO₂ soit 5 TeCO₂/an/habitant



Production d'énergie renouvelable du territoire **AVEC** Génissiat
1 600 000 MWh ~ 3 fois la consommation du territoire

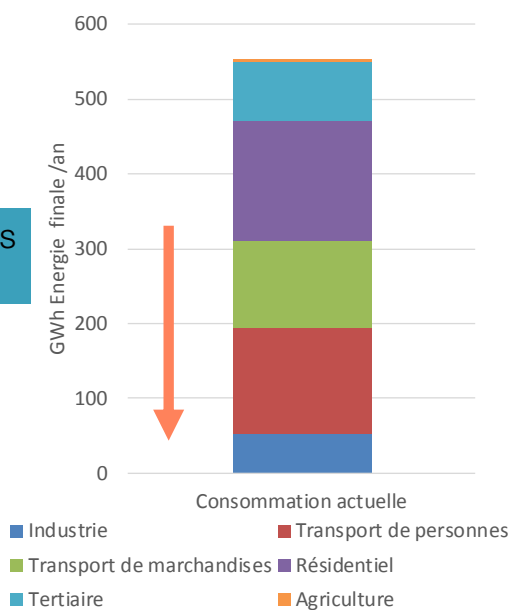
Production d'énergie renouvelable du territoire **SANS** Génissiat
140 000 MWh ~ 25 % la consommation du territoire



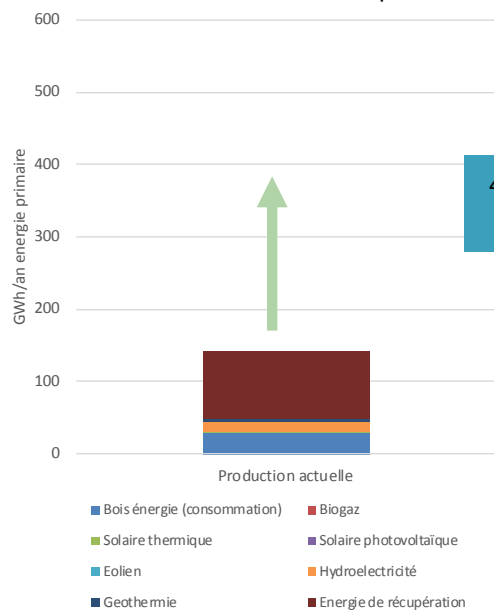
- 70% des émissions de gaz à effet de serre dues aux énergies fossiles

51 Millions d'euros

Consommation énergétique annuelle



Production en énergie renouvelable et de récupération



4 Millions d'euros

PCAET

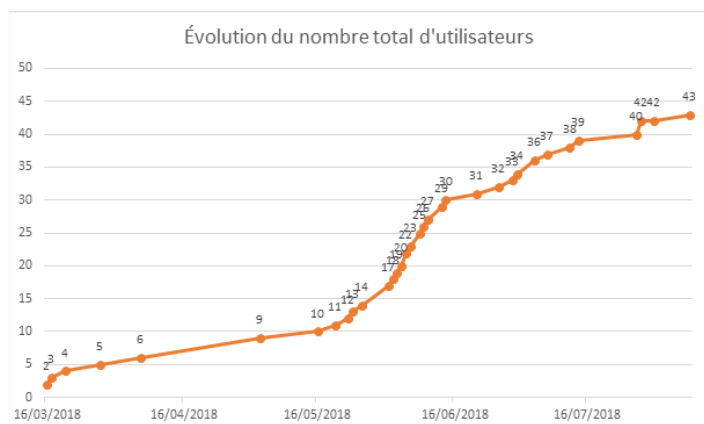
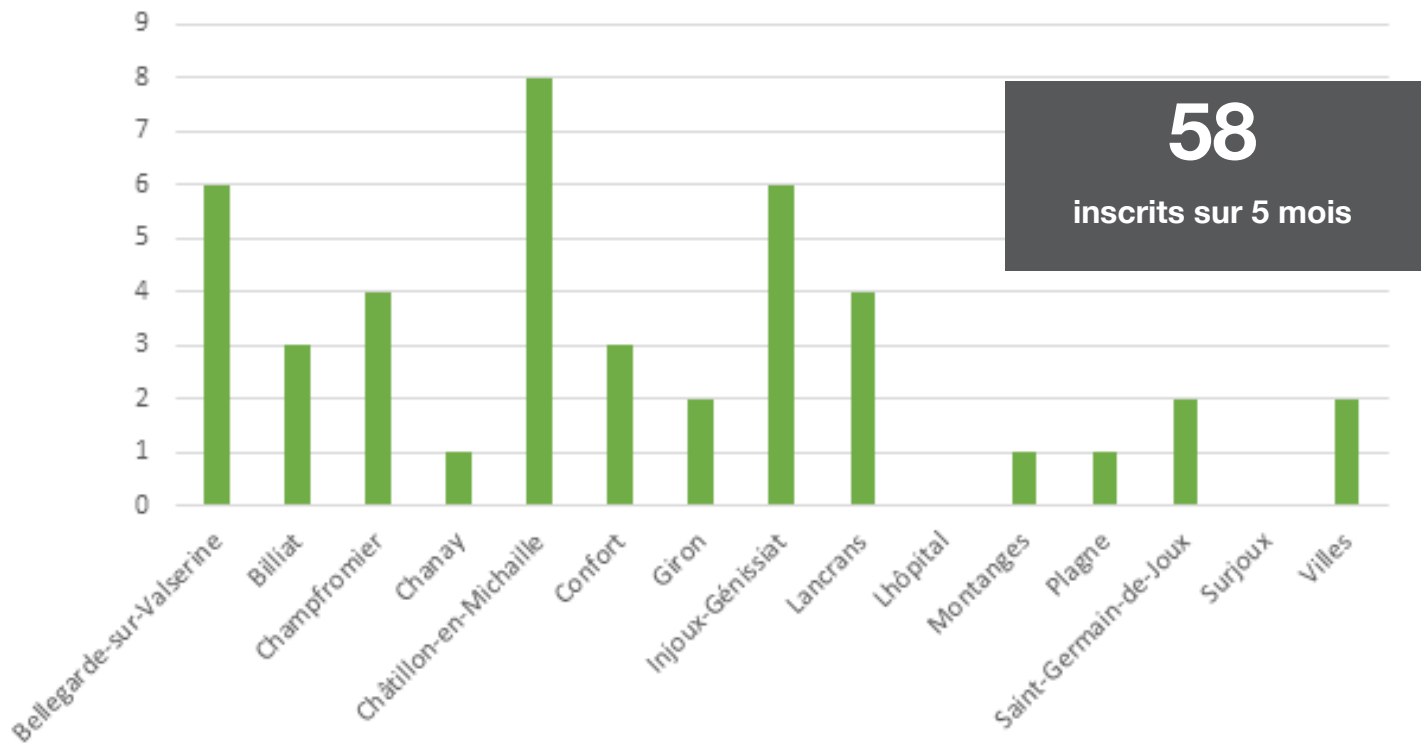


Mobilité

Le dispositif Rezo Pouce a été lancé vendredi 1^{er} juin. L'ensemble des élus et des partenaires présents, soit une quarantaine de personnes, ont joué le jeu en allant de Lancrans à Confort en autostop, résultats : une réussite et un moment convivial !



Nombre d'inscrits par communes



**Le Pays Bellegardien,
un territoire dynamique
et attractif**

Développement touristique

Office de Tourisme

**2993 visiteurs
2017 contacts**



Depuis plusieurs années, la fréquentation des bureaux d'accueil est en baisse et ce au niveau national. Cette année, elle s'est fortement accentuée : -17,75 % par rapport à 2017. Au regard des chiffres concernant la fréquentation des sites et des hébergements qui montrent que le public était présent, il semblerait que les travaux au centre-ville aient freiné l'accès au bureau d'accueil de l'Office de Tourisme.

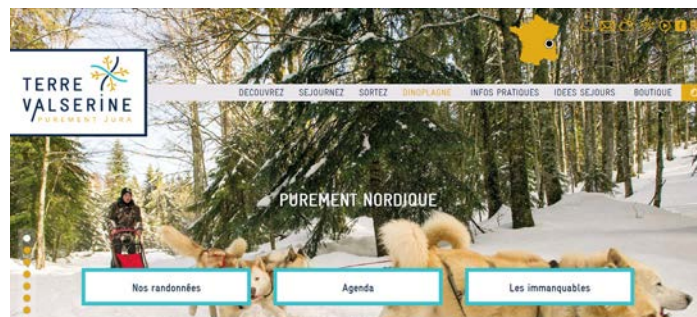
A noter une légère variation de la proportion d'étrangers qui était depuis très longtemps de 10 %. Une légère hausse a lieu depuis 2016 : elle était de 12,08 % en 2017 et elle est de 12,88 % cette année.

Promotion et communication

Les nouveautés 2018 : la carte touristique, la carte de randonnée et les flyers sentiers : le Tour des Belvédères et la promenade de la roue et des marmites.



- » Newsletters semestrielles à destination des socio-professionnels,
- » Bulletins Coup de Cœur et encarts publicitaires sur notre site internet promouvant nos partenaires touristiques.
- » Mise en avant des activités touristiques et animations du territoire sur notre page Facebook.
- » Site internet www.terrevalserine.fr
Un espace est dédié aux professionnels, ils sont informés des actualités touristiques : séminaires, ateliers thématiques, éductours...



En 2018, l'Office de Tourisme a été présent sur les salons de Mahana du 02 au 04 mars et de la randonnée du 23 au 25 mars à Lyon, le salon Vitam' en Piste à Neydens les 17 et 18 novembre et sur une opération commerciale au Décathlon de Bron le 8 décembre.



Insertions dans des magazines spécialisés ou plus généralisés selon l'offre : Balades, Passion Rando, Guide Michelin Genève, - L'Incontournable, La Voix de l'Ain, Tendances magazine, Le Dauphiné Libéré



Animation du territoire

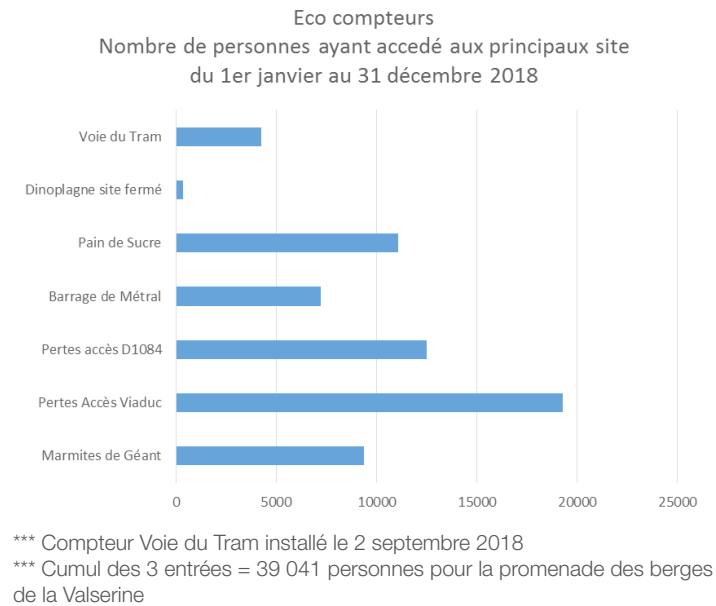
En 2018, l'Office de Tourisme Terre Valserine a organisé la Fête de la Valserine le 16 juin et la randonnée gourmande de la Voie du Tram le 21 octobre.

Il a également collaboré et a été présent sur plusieurs évènements : Retordica à Cuvéry les 5 et 6 janvier, fête de la neige à Cuvéry le 21 janvier, fête de Menthières le 15 juillet.

6 visites commentées ont eu lieu en juillet et août sur le thème « douane et contrebande ».



Fréquentation des sites



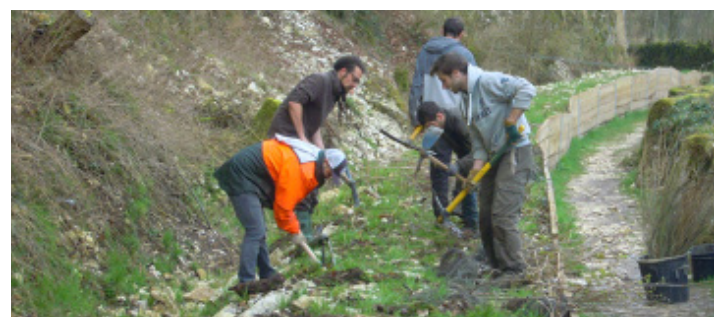
Dinoplagne

De nombreuses réunions (COFIL, Comités scientifiques, comités techniques, réunions avec l'équipe de maîtrise d'œuvre..) ont eu lieu en 2018 afin d'affiner le projet et préparer le dossier de consultation des entreprises. Par ailleurs, afin que le permis de construire puisse être délivré, la carte communale a dû être révisée (carte communale révisée le 12/07/2018 et AP 02/08/2018).

Sentiers de randonnée

VELO : une commission touristique spécifique sur le vélo a été créée.

PEDESTRE : poursuite de la sécurisation et de la qualification des sentiers. Actualisation de la carte des sentiers de randonnées et flyers par boucle. Pose des plans «accueil de randonnée» dans les communes. L'équipe EIJAA a réalisé de nombreux aménagements pour qualifier les itinéraires de catégorie 1 et a réalisé l'équipement de plusieurs sentiers de catégorie 2.



Environnement

Rivières Sauvages

3 rivières du Pays Bellegardien ont été labellisées «Rivière sauvage» : la Valserine, première rivière labellisée en 2014, la Dorche et la Vézeronce, labellisées en 2016. La CCPB est partie prenante pour le contrat de rivières sauvages de la Valserine. Un bilan des actions a été dressé pour l'année 2018. Un travail a été réalisé pour le renouvellement du label et le nouveau contrat arrivé à échéance le 31 décembre 2018.



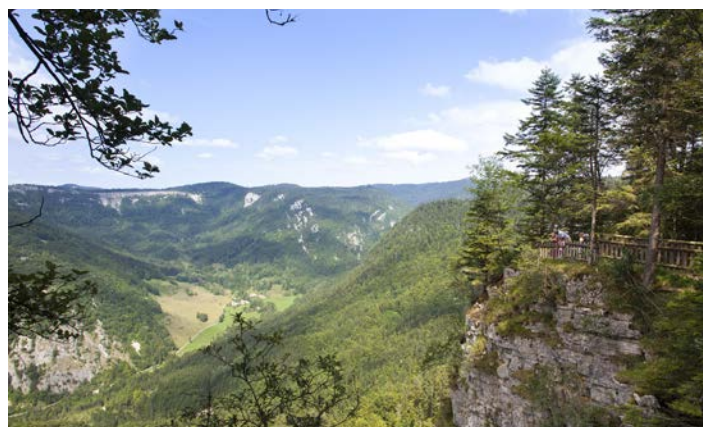
“LES RIVIÈRES SAUVAGES DE L'AIN” : LE FILM !

La première projection du film, le 21 mars 2018, au cinéma de Bellegarde-sur-Valserine a fait salle comble avec un public varié venu de toutes les Rivières Sauvages du département. Elle a été suivie d'un échange entre la salle et les réalisateurs et d'un pot offert par le Département de l'Ain à la salle des fêtes. Pour répondre aux nombreuses demandes, une seconde projection a été organisée par le cinéma le 31 mars.



Espace Naturel Sensible

Après Dinoplagne et les rivières sauvages, en 2018 classement de la Roche Fauconnière à Giron. Participation aux réunions des gestionnaires des ENS.



Comité réserve naturelle régionale du Pont des Pierres

La CCPB fait partie du comité de suivi. Elle a participé à 2 comités en 2018 pour envisager un projet de sécurisation, la gestion des flux et les panneaux d'information.

Massif du Jura

La CCPB fait partie de la démarche initiée par le Massif du Jura et les DDT «Vivre dans le massif jurassien à l'heure du changement climatique».



PNR Haut-jura

Une partie du territoire est concerné. La CCPB a participé à de nombreuses réunions au PNR : COLORANDO, arts dans la nature, bois et à une réunion de travail pour l'élaboration du projet de programmation APRC qui permet de bénéficier de subvention.

Le Pays Bellegardien,
un territoire dynamique
et attractif

Infrastructures et équipements

ValseO



2018 fut la première année du second contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique ValseO – CCPB, confié à la Société Vert Marine en octobre 2017 pour une durée de 6 ans. Il s'agit de la continuité du 1er contrat avec de nouvelles activités et nouvelles propositions permettant de faire évoluer le site (animations, communication...).

144 422
Entrées

357

Jours d'ouverture
soit 405 entrées/jour

1 340
Abonnés PASS

4 372

Personnes avec abonnement

22 585
Entrées scolaires

ESPACE AQUATIQUE

215 abonnés PASS (+16.8 %)
49 678 entrées (+5.8 %)
1 848 cartes familles (+26.3%)
340 abonnés école de natation (-3.7%)

ESPACE REMISE EN FORME

561 abonnés PASS (+27.2 %)
24 138 entrées (+26.6 %)
31 cours collectifs

ACTIVITES VALSEO

564 abonnés PASS (+5.0 %)
37 060 entrées (-0.5 %)
30 cours collectifs
26 cours de natation

LES SCOLAIRES

22 585 entrées (-5.6 %)
15 communes
3 établissements secondaires
20 établissements primaires (+11.1%)

LES ASSOCIATIONS

10 961 entrées (+10.2 %)
4 clubs associatifs
7 associations et établissements spécialisés

Chiffre d'affaires et évolution

Familles	2017	2018	% n-1
Entrées Publiques Piscine	179 406,00 €	198 289,62 €	+ 10,5%
Activités Piscine	308 348,85 €	314 253,95 €	+ 1,9%
Activités Forme	193 231,19 €	229 447,71 €	+ 18,7%
Scolaires	56 637,91 €	58 558,75 €	+ 3,4%
Clubs	55 892,75 €	58 757,42 €	+ 5,1%
Autres	4 540,52 €	9 045,62 €	+ 99,2%
TOTAL	798 057,22 €	868 353,07 €	+ 8,8%

Coût collectivité



En 2018, la compensation tarifaire versée au délégataire s'élève à 424 789,56 € HT. Minorée des 10% liés au Chiffre d'Affaire perçu par la CCPB 01 : 86 835,31 € HT, celle-ci passe à 337 954,25 € HT, minorée de 12 000,00 € HT correspondant à la redevance, celle-ci passe à

325 954,25 € HT.
Soit 2,26 € HT par usager en 2018.



C.C.P.B.
Rapport d'activité 2018

Le Pays Bellegardien, un territoire solidaire

**Le Pays Bellegardien,
un territoire solidaire**

CLIC, Seniors et Santé

+750

entretiens dont 581 individuels

505

participants aux nombreuses actions
planifiées d'information et de prévention

672

contacts avec les professionnels autour de
situations particulières d'utilisateurs

+250

demandes d'ordre général émanant de
manière régulière des professionnels

1 900

usagers reçus au Pôle Seniors et Santé

Finalisation des actions de la Charte des Aînés du Pays Bellegardien

Le CLIC poursuit ses actions dans le cadre de la
Charte des Aînés du Pays Bellegardien :

- Bistrot ambulante
- Inauguration et lancement du bus adapté
mutualisé
- Création de la commission des Aînés du Pays
Bellegardien
- Mise en place de Bilans de santé
- Elaboration du Forum « Bien préparer et bien
vivre sa Retraite ! »
- Démarrage du groupe de travail sur la Malette
d'Activités Mutualisée



Un travail partenarial actif

- Des réunions de travail interprofessionnelles
- Des commissions de suivi avec les élus du Pays
Bellegardien
- Des réunions de Coordination Sanitaire et
Médico-Sociales (250 situations suivies en 2018)
- L'Antenne Relais Cellule de Prévention des
Situations de Détresse des Personnes Agées du
Pays Bellegardien (25 familles suivies dans ce
dispositif)
- De nombreuses conventions de partenariat
signées entre le CLIC et les acteurs
gérontologiques locaux (32 cette année).

Minibus Le Rapprocheur

Le minibus adapté «Le Rapprocheur» a été inauguré
le 3 mai à la Maison d'accueil et de résidence pour
l'autonomie (MARPA) de Champfromier. Géré par
la MARPA, ce véhicule sert aux personnes âgées
des EHPAD, de la MARPA, des clubs des Aînés
et des CCAS du territoire. La CCPB a participé au
financement à hauteur de 5 000€.

Cette action, menée par le CLIC du Pays
Bellegardien et la Mutualité sociale agricole (MSA),
s'inscrit dans le cadre de la Charte Territoriale des
Aînés. Olivier DE SEYSSEL et Joëlle MORANDAT,
Président et Vice-Présidente de la MSA Ain Rhône,
Patrick PERREARD, Président de la CCPB, Michel
DE SOUZA, Président de la MARPA et Maire
de Champfromier, des élus du Pays Bellegardien et
certains des financeurs du projet étaient présents
pour l'occasion.



2018

32 sorties

2 332 km
parcourus



*Atelier Happy Tab',
janvier/avril 2018, Bellegarde*



*< Groupe de travail
Minibus, février 2018,
Champfromier*



Bistrot Ambulant, mars 2018, Châtillon



Bistrot Ambulant, janvier 2018, Lancrans



*< Bistrot Ambulant, avril 2018,
Saint-Germain-de-Joux*



*Bistrot Ambulant,
juin 2018, Confort*



Comité de pilotage de la Charte des aînés MSA,
mai 2018, Champfromier



Bureau Filière gèrontologique,
mai 2018, Bellegarde



^ Assemblée Plénière
du CLIC, juin 2018
Lancrans >



< Groupe de travail / Mallette d'activités - octobre
2018, Confort

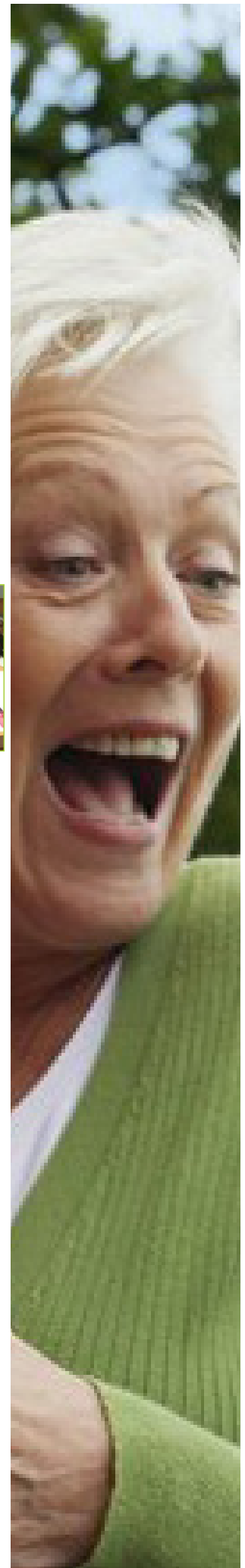


Semaine Bleue > octobre 2018 Chanay

Photos :
B.G.



Forum « Bien Vieillir »,
novembre 2018, Châtillon-en-Michaille





C.C.P.B.
Rapport d'activité 2018

Le Pays Bellegardien, un territoire exemplaire

Collecte des déchets ménagers

Les chiffres clés

4 788

tonnes de déchets ménagers

3 523

tonnes de déchets collectés dans les 3
déchetteries en régie

386

tonnes de cartons collectés sur l'ensemble
des déchetteries

2 522 492 €

de TEOM prélevés

112 €

par habitant dépensés dans le traitement
des déchets



La collecte sélective en porte à porte concerne maintenant l'ensemble du territoire.

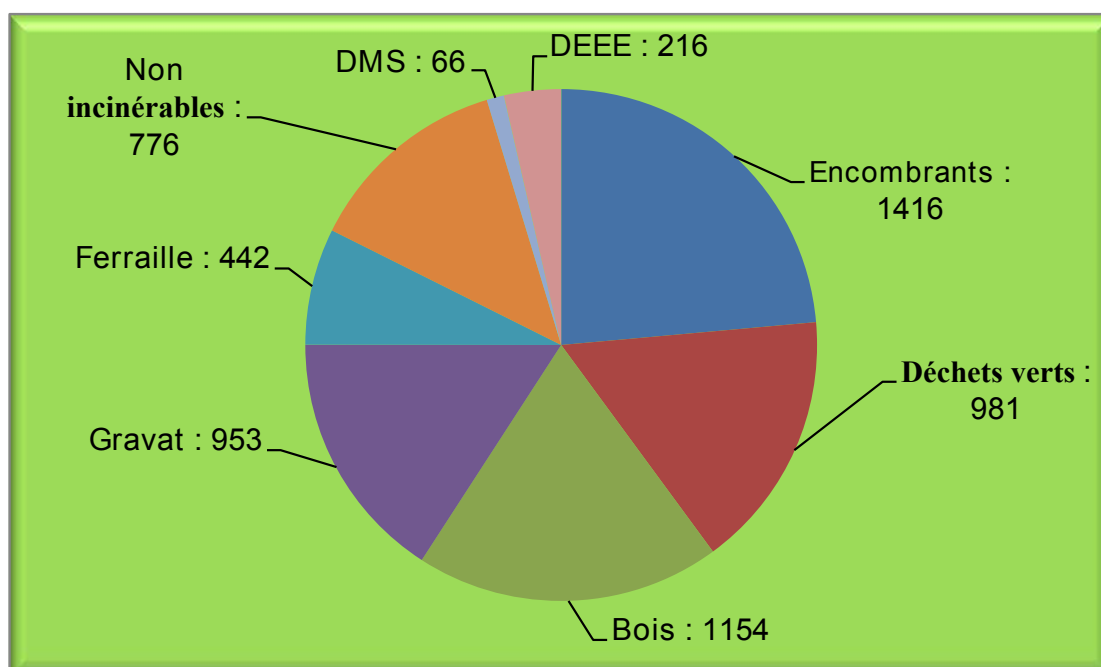
Le poids total d'OMR collecté connaît une augmentation de 0,4 % par rapport à 2017.

Le coût global de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte OMr et CS est de 750 523€ TTC. Le coût d'incinération pour les ordures ménagères et les DEM de 512 178 €.

Le bonus reversé par le SIDEFAGE en 2018 est de 81 943 €. Pour le verre, la collecte se fait toujours en apport volontaire pour l'ensemble du territoire.

Les autres déchets qui ne rentrent pas dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, sont à déposer dans les 4 déchetteries de la CCPB de Bellegarde, Châtillon en Michaille, Champfromier, et Injoux-Génissiat.

Tonnage collecté en 2018 sur l'ensemble des déchetteries



Evolution des taux d'imposition

La communauté de communes n' a pas augmenté ses taux d'imposition en 2018. Depuis le 1er janvier 2017, elle a appliqué le régime fiscal de la « Fiscalité Professionnelle Unique ». Concrètement, elle a toujours appliqué les mêmes taux sur les particuliers (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie) mais elle a désormais perçu seule les impôts sur les entreprises et en particulier la Cotisation Foncière des Entreprises (ex-Taxe Professionnelle) pour laquelle elle a voté un taux d'imposition. A l'issue d'une période d'harmonisation progressive de 8 ans qui s'achèvera en 2024, toutes les entreprises se verront appliquer le même taux de Cotisation Foncière des Entreprises.

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION					
Année	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	Cotisation Foncière des Entreprises	
				Sur tout le territoire	Sur les ZA Vouvray et Eturnelles
2013	2,48%	2,12%	4,77%	2,97%	21,44%
2014	2,55%	2,18%	4,91%	3,06%	21,50%
2015	2,63%	2,25%	5,06%	3,15%	21,50%
2016	2,71%	2,32%	5,21%	3,24%	21,74%
2017	2,71%	2,32%	5,21%	25,22%	
2018	2,71%	2,32%	5,21%	25,22%	

Emploi de la compensation financière Genevoise

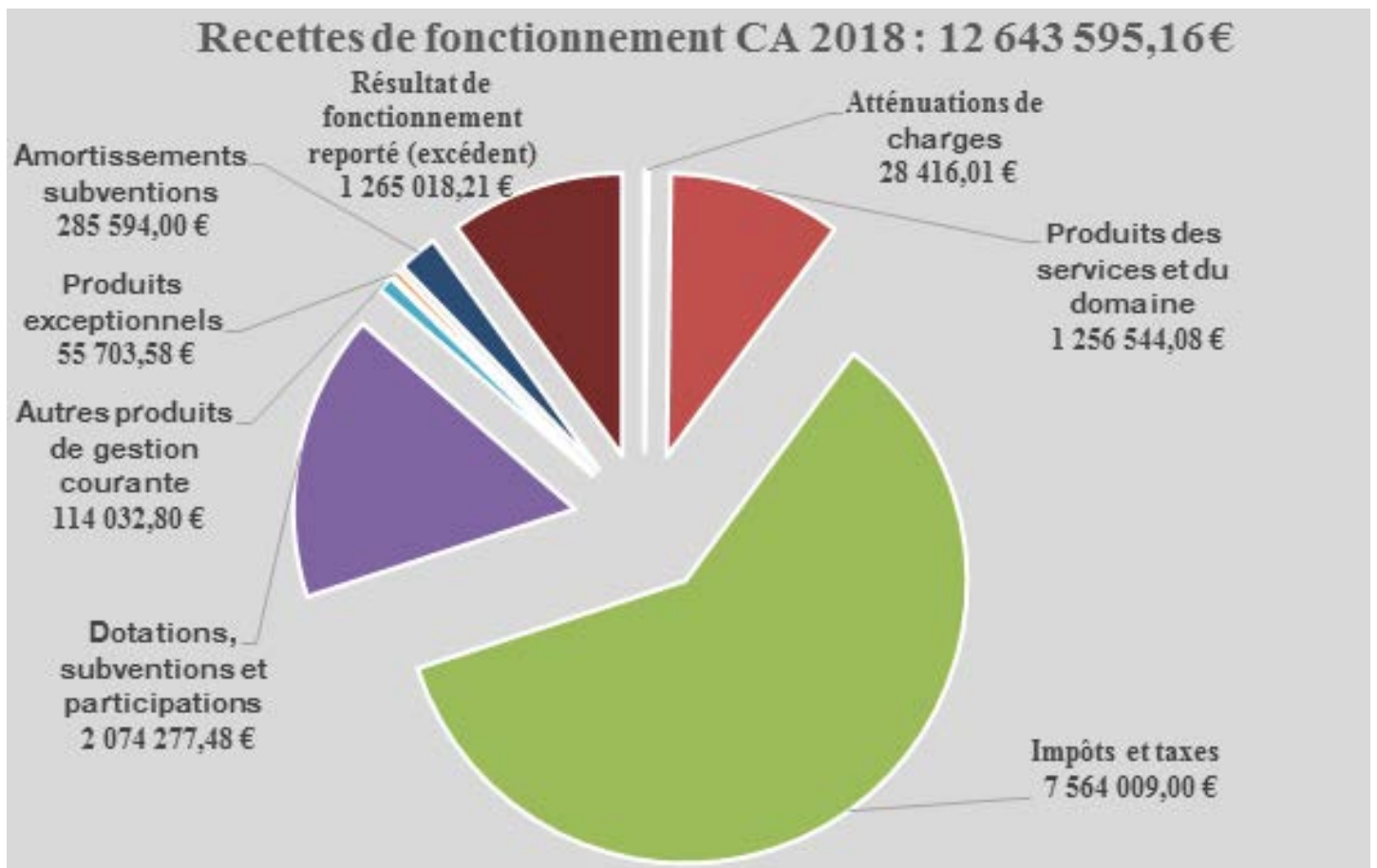
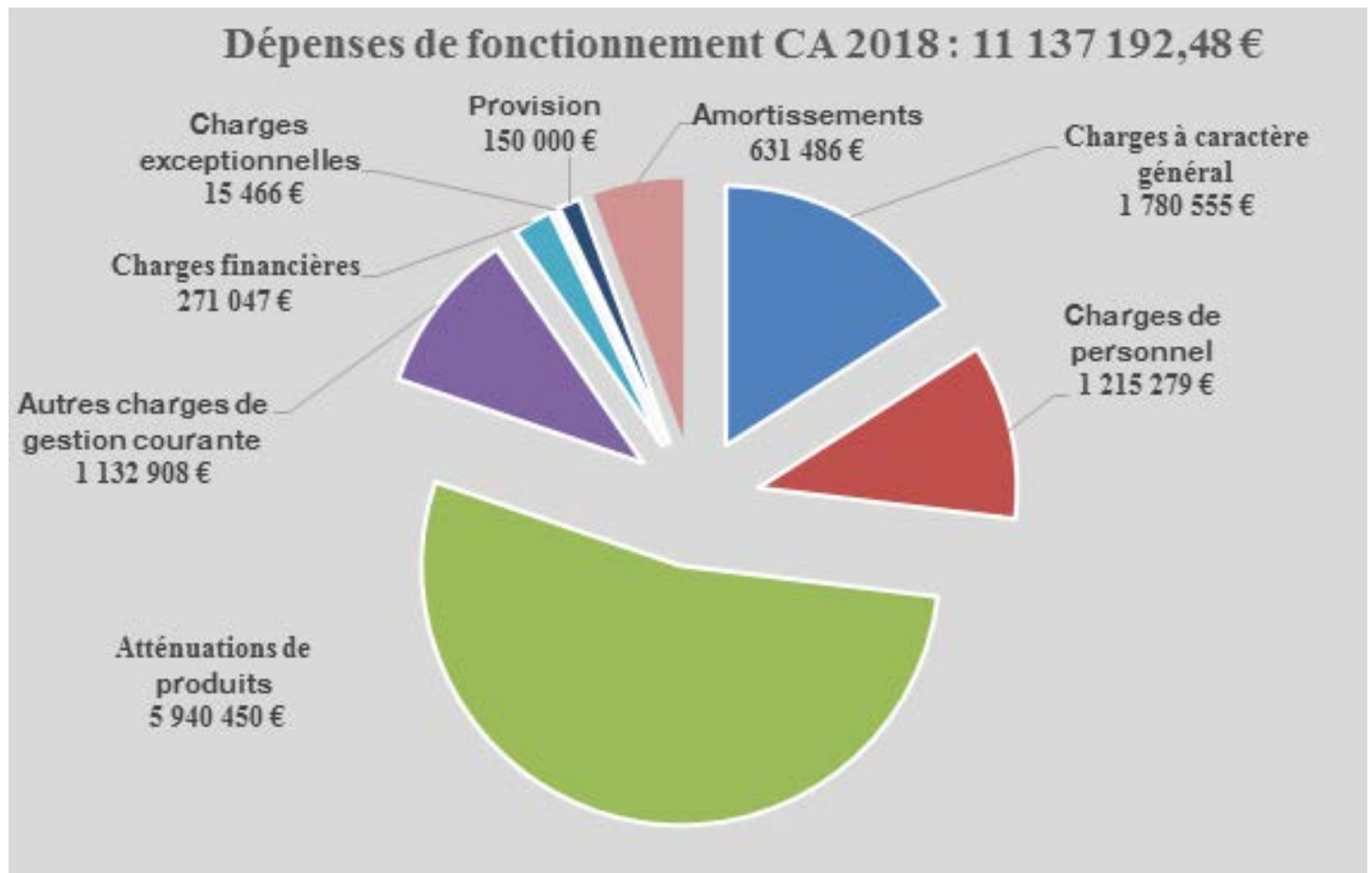
Thématique	Opération	Fonctionnement	Investissement	2018
		Propositions	Propositions	
Projet structurant	Construction de 2 équipements structurant communautaires en centre-ville de Bellegarde		400 000 €	400 000 €
Coopération transfrontalière	Pôle Métropolitain de Genevois Français		80 000 €	80 000 €
Aménagement du territoire urbanisme	PLUIH - SCOT		35 000 €	35 000 €
Social	Mnémosis	33 000 €		33 000 €
Tourisme loisirs	Centre aquatique	275 000 €	125 000 €	400 000 €
Social	Maison de santé pluridisciplinaire			50 000 €
TOTAL CFG 48ème versement		308 000 €	690 000 €	998 000 €
REVERSEMENT		100 000 €		100 000 €

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

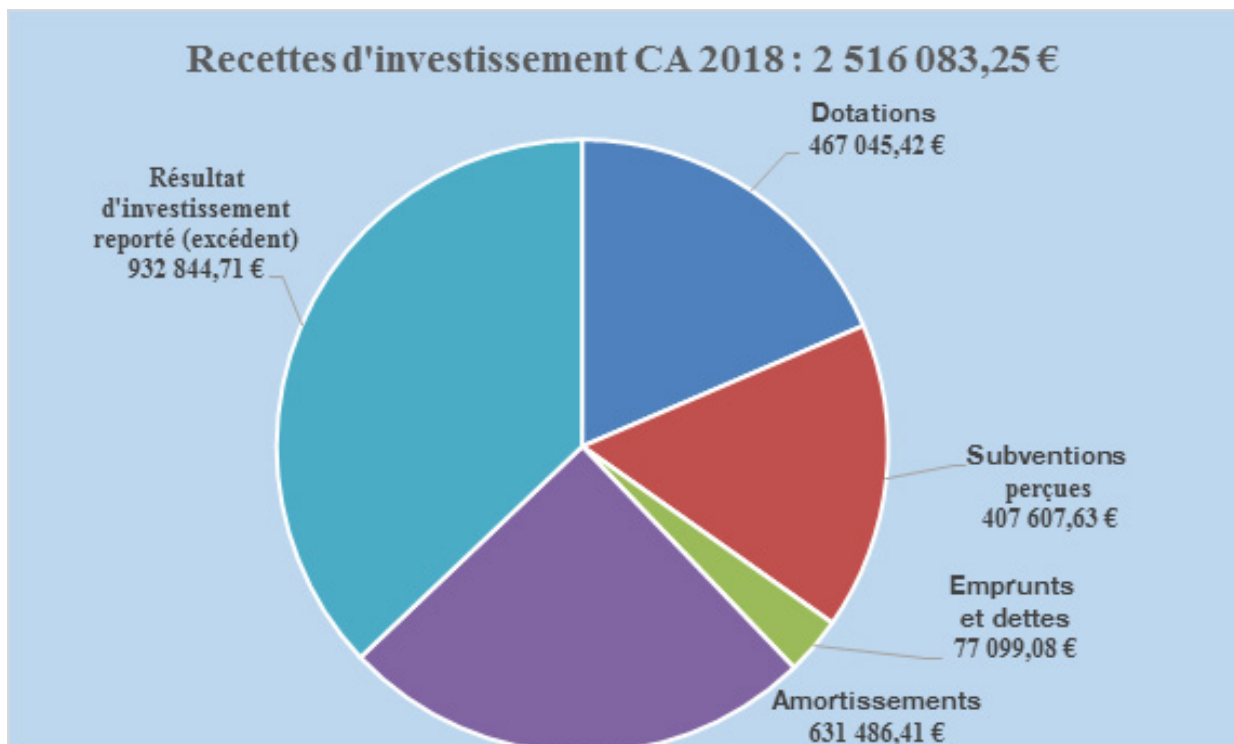
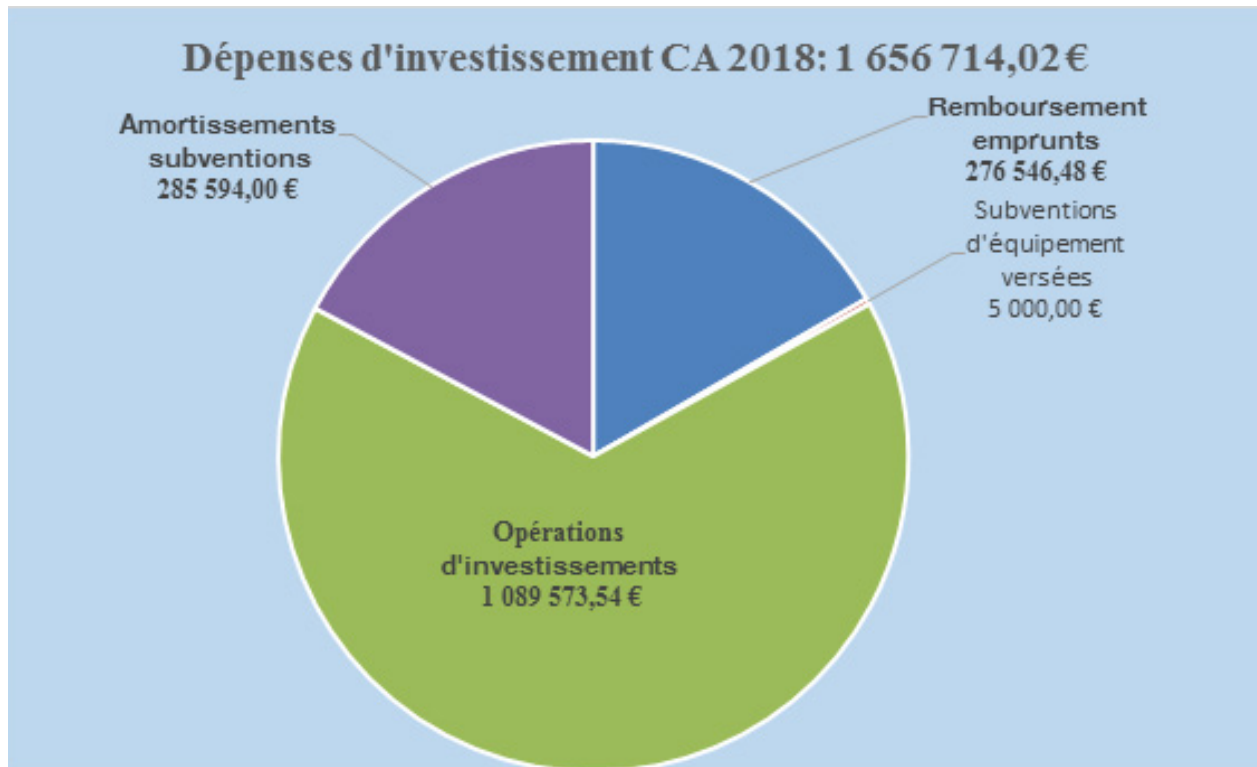
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DGF Spontanée	235 917 €	234 156 €	238 215 €	237 192 €	572 047 €	578 250 €
Contribut* redressement FP	0 €	-31 927 €	-125 248 €	-225 239 €	-273 555 €	-273 555 €
DGF perçue	235 917 €	202 229 €	112 967 €	11 953 €	298 492 €	304 695 €
FPIC	51 309 €	92 970 €	136 790 €	209 324 €	335 554 €	337 497 €
Manque à gagner	51 309 €	124 897 €	262 038 €	434 563 €	609 109 €	611 052 €
Manque à gagner cumulé	51 309 €	176 206 €	438 244 €	872 807 €	1 481 916 €	2 092 968 €

Budget général : Compte administratif 2018

Fonctionnement

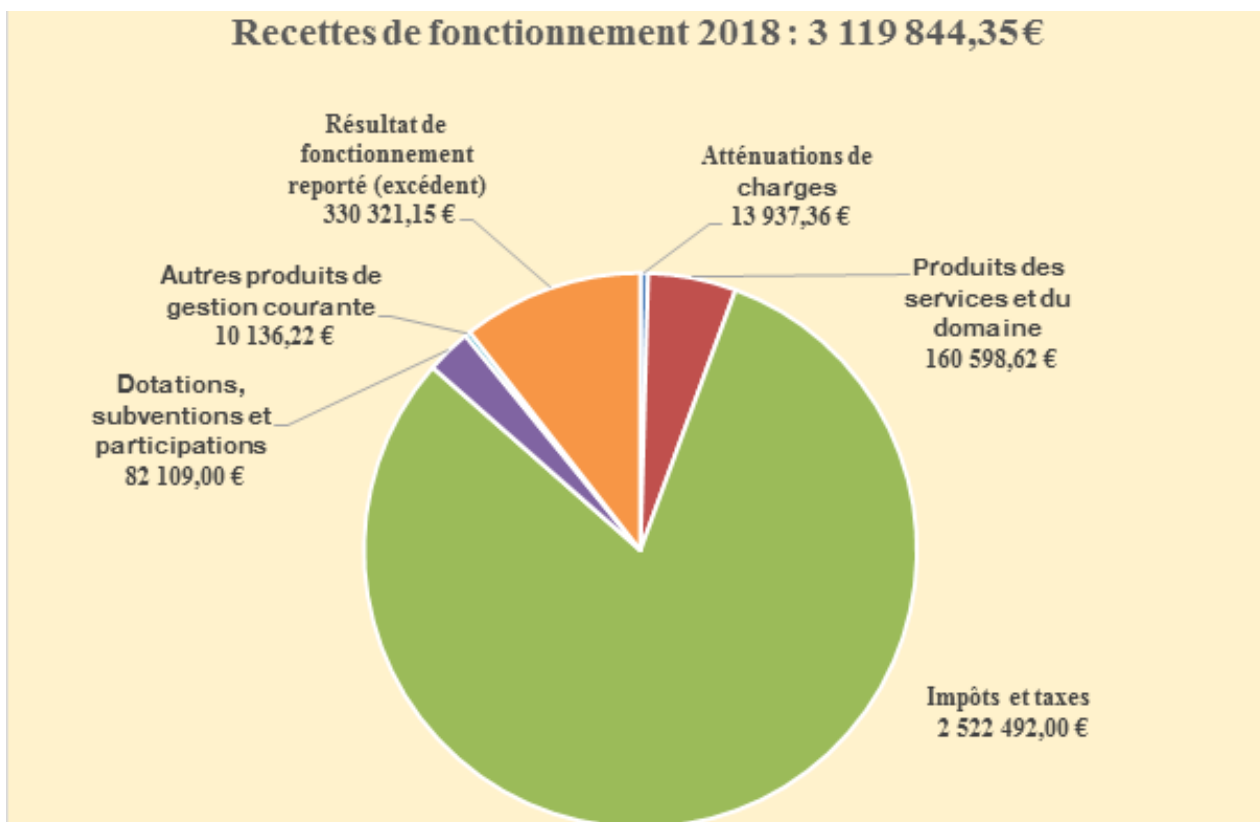
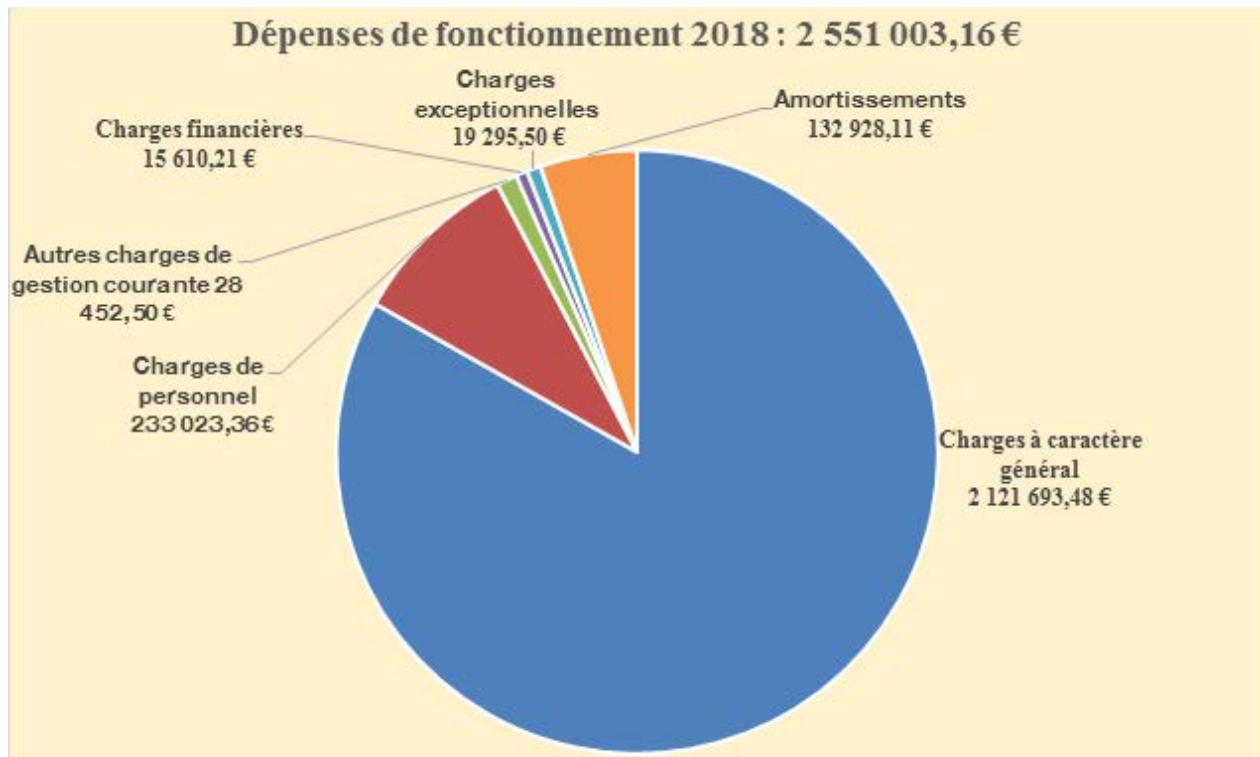


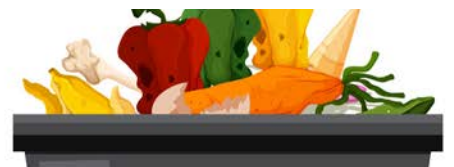
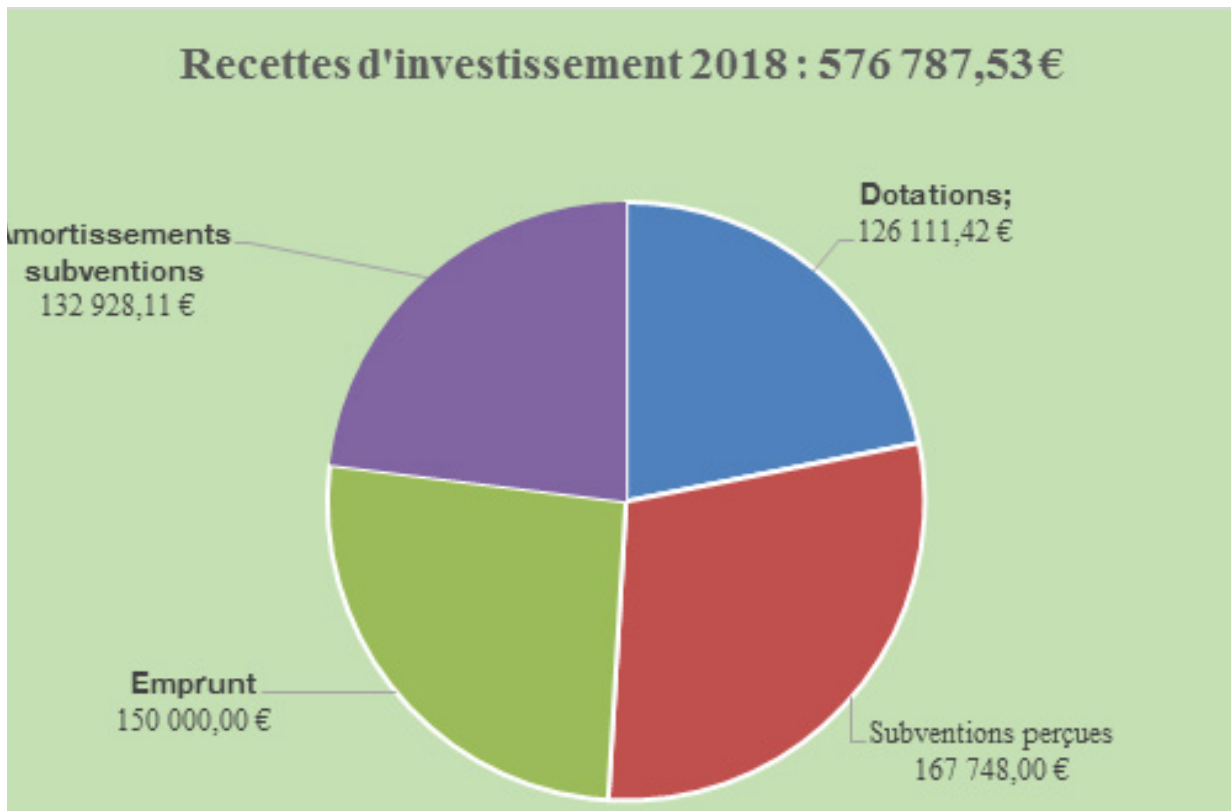
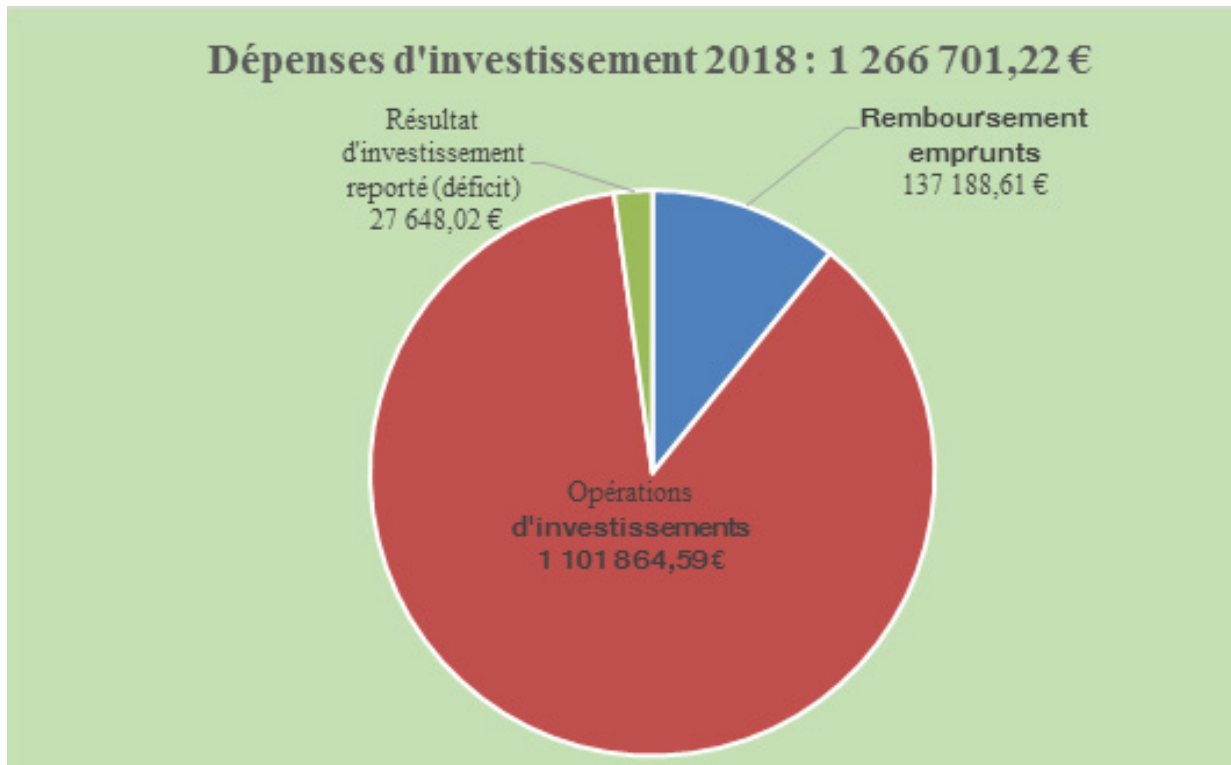
Investissement



Budget gestion des déchets ménagers : Compte administratif 2018

Fonctionnement





Transfert de la compétence eau et assainissement

Le 1er mars 2018, le Conseil communautaire a approuvé le principe du transfert de la compétence eau et assainissement à la date du 1er janvier 2020 et a confirmé la volonté commune de créer une régie intercommunale des eaux à cette échéance s'appuyant sur la régie des eaux de Bellegarde.

Retour sur l'année 2017

Septembre 2017 :

Présentation de la Phase 1: Collecte de données et premier diagnostic AEP + ASS.

Décembre 2017 :

Accord de subvention de l'AERMC et élaboration d'une campagne de mesures à inscrire au budget 2018.

Septembre 2017 à Février 2018 :

Priorité donnée aux diagnostics AEP et à l'élaboration des bilans besoins ressources en concertation avec le Cabinet His&O.

Actions 2018

Janvier/Février 2018 :

Rédaction des rapports AEP (Phases 1&2) et choix du prestataire pour la campagne de mesures.

Mars /Avril 2018 :

Emission des rapports, présentation du diagnostic approfondi (Phases 1&2) et de la campagne de mesures. Début des modélisations AEP (Phase 3).

Mai 2018 :

Campagne de mesures et modélisation assainissement (Phase 2-3).

Eté 2018 :

Proposition, validation et hiérarchisation technique des aménagements AEP (Phase 4), présentation du diagnostic ASS (Phase 2-3).

Hiver 2018 :

Proposition, validation et hiérarchisation technique des aménagements ASS (Phase 4).





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste - Châtillon-en-Michaille

01200 Valsershône

Tél : 04 50 48 19 78

info@ccpb01.fr - www.ccpb01.fr